

RÉPONSE À LA QUESTION COMPLÉMENTAIRE DU 2 AVRIL 2020 DE LA COMMISSION (DQ24).

QUESTION SOUMISE

Veuillez indiquer si votre ministère a entrepris des actions en lien avec la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec. Dans l'affirmative, veuillez détailler ces actions.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a participé aux réunions du groupe de travail interministériel à l'initiative du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui ont débuté en 2001.

Le MEI avait comme mandat d'accompagner et de soutenir, avec les outils disponibles au ministère, les projets d'entreprises désirant développer des produits en lien avec la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec.

Le MEI a rencontré les entreprises. Également, le MEI a appuyé un projet de recherche et une étude de marché d'une entreprise pour la mise au point de matériaux de friction à base de fritmag.

Selon les documents disponibles, après mars 2004, aucune autre action ne semble avoir été entreprise.